

Chaillevette. Une équipe municipale au bord de l'implosion

Presqu'île d'Arvert. Le conseil municipal du 22 novembre s'est déroulé dans une ambiance chaotique, sur fond de règlements de compte entre le maire et son équipe. La situation semble inextricable.

Publié le 24/11/2023 à 00h00

Les élus ont procédé au vote à bulletin secret. © C.P.

Le torchon brûle entre le maire et une grande majorité d'élus. Le 22 novembre, la réunion du conseil municipal s'est déroulée dans une ambiance chaotique, ponctuée de saillies visant presque exclusivement l'édile, Guy Mary, désavoué par une très large partie de son équipe. Si les animosités entre élus existent dans toutes les collectivités, à Chaillevette, on lave son linge sale en famille et en public, preuve d'une communication devenue impossible entre le maire et le reste des élus.

Suite à la décision du maire, Guy Mary, de retirer leurs délégations à deux adjoints, Evelyne Réa en charge de la communication, absente pendant la séance, et Jean-Michel Chochoy chargé de l'action sociale et du CCAS, les élus étaient appelés à voter pour leur maintien au poste d'adjoints – sans indemnité et sans délégation – ou de les "rétrograder" au poste de conseiller municipal.

Un maire seul

Pour expliquer son choix, Guy Mary a déclaré « ne plus avoir confiance en ces deux adjoints ». « Il y a une volonté de me faire démissionner mais il va falloir attendre, je ne partirai pas et encore moins sous la contrainte », a tonné l'édile. Jean-Michel Chochoy a tout de suite précisé : « À aucun moment, nous ne t'avons demandé de démissionner. Nous t'avons demandé de réfléchir à laisser ta place. Je me suis retrouvé le porte-parole des adjoints dans cette affaire car nous sentions que tu n'étais plus capable de tenir ta place. » Si Guy Mary justifie le retrait des délégations de Jean-Michel Chochoy par cette fronde des adjoints dont il s'est fait le porte-parole, un conflit ouvert entre Evelyne Réa et le maire, datant de l'été dernier, est à l'origine du choix de l'édile de lui retirer ses pouvoirs.

Avant de procéder au vote, presque toute l'assemblée a pris la parole pour exprimer sa colère, sa déception ou sa tristesse face à une situation devenue intenable. Guy Mary, cible de toutes les attaques, semblait désespérément seul. Même la première adjointe, Angèle Bazin, a ouvertement pris ses distances avec Guy Mary : « Nous nous sommes parlé pendant deux heures pour que tu m'expliques pourquoi tu voulais retirer leur délégation à deux adjoints dont le travail satisfait tout le monde, toi inclus. Et tu n'as pas su me donner des raisons probantes de ton choix. Je pense que tu as un vrai problème dans la gestion des conflits. »

Un vote qui tourne au désaveu

Le scrutin, à bulletin secret, a viré au désaveu total pour le maire. Une écrasante majorité d'élus a en effet voté pour le maintien dans leur fonction des deux adjoints (14 sur 19 pour M. Chochoy et 16 sur 19 pour Mme Réa). « Je prends note, a concédé Guy Mary. Je ne sais pas comment je vais régler ce problème mais je ne vais pas démissionner. »

Au terme de la séance, la parole a été donnée au public, venu en nombre assister au conseil municipal. Une prise de parole qui s'est soldée par une nouvelle salve de reproches et de critiques à l'encontre du maire, venant notamment d'Émilie Sibaud, ex-adjointe de Guy Mary, démissionnaire en septembre 2022, de Danielle Crochet, l'ancienne maire de Chaillevette, et des habitants du secteur du Fer à cheval.

Alors quelle issue pourrait être envisagée pour la fin du mandat ? Redonner leur délégation aux adjoints finalement maintenus ? Improbable et surtout inimaginable de voir l'équipe continuer à collaborer après cet étalage au grand jour des fractures profondes qui annihilent toute possibilité de rapports sains ? Guy Mary a martelé à plusieurs reprises ne pas vouloir quitter sa fonction de maire. La seule option semble être une démission collective des élus qui conduirait à de nouvelles élections. Affaire à suivre... n

Colin Pradier